

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU

**DU 05 MARS 2024**

Le cinq mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 27 février 2024 et transmise par voie électronique le 27 février 2024, et sous la présidence de ce dernier

**Présents** : LEBLANC Jean-Simon – ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia – GASPAR Agnès - GONZALEZ Nora - PANDELES Audrey – POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel – THEULÉ Jean

**Absents/ Excusés** : DICHARRY Mathieu - LALANNE Frédéric - LOPES Daniel - MINIER Dalila – NARBARTE Xavier

**Absents mais ayant donné pouvoir** :

**Membres en exercice** : 14    **Membres Présents** : 9

**Secrétaire de séance** : GONZALEZ Nora

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Délibération 2024-01 : soutien à l'association Ligams – course la Passem !
- Délibération 2024-02 : approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées et adoption du montant des attributions de compensation selon la procédure de révision libre
- Débat sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable
- Délibération 2024-03 : motion contre le projet PYCASSO et l'enfouissement de CO2 sur le bassin de Lacq
- Questions Diverses

### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion de affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès – verbal de la réunion du 14 décembre 2023.

---

**1. DÉLIBÉRATION 2024-01 : ASSOCIATION LIGAMS : COURSE LA PASSEM !**

La Passem ! est une course relais à travers le Béarn et le Bas-Adour dont l'objectif est de mobiliser le plus grand nombre autour de l'urgence de la transmission de la « lenga nosta » (notre langue). Son parcours s'étend sur plus de 1100 kms et traverse plus de 100 communes. Durant la course, un témoin symbolisant la « lenga nosta » est transmis de main en main à chaque kilomètre.

L'association Ligams est à l'initiative de ce projet.

Au cours du week-end du 30 avril au 5 mai 2024, la course va traverser notre commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer la somme de **200 € pour l'achat des kilomètres 755 et 756** à l'association Ligams pour soutenir la course La Passem !

**DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2024 les crédits

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
9	9	0	0

---

**2. DÉLIBÉRATION 2024-02 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET ADOPTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SELON LA PROCÉDURE DE RÉVISION LIBRE**

La commission locale d'évaluation des charges de la communauté de communes Lacq-Orthez s'est réunie le 16 novembre 2023 et a examiné le rapport de la CLECT qui a évalué les charges transférées de la compétence Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la procédure de droit commun et qui propose une procédure dérogatoire de fixation libre des attributions de compensation (page 25 du rapport de la CLECT).

Pour la procédure de droit commun : Lorsque la CLECT a adopté son rapport indiquant le montant des charges transférées, celui-ci doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes, soit : la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population.

Pour la procédure de révision libre des attributions de compensation , la loi prévoit (article 1609 nonies C-V-1bis du CGI ) que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ». A défaut d'accord, le montant de l'attribution de compensation est fixé dans les conditions de droit

commun.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 16 novembre 2023 au Conseil Municipal.

Où il l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport de la CLECT qui a évalué les charges transférées de la compétence Plan Local d'Urbanisme et propose une procédure dérogatoire pages 25 et 26 du rapport,

- **FIXE** le montant de l'attribution de compensation selon la procédure de révision libre à 114 841 €, en tenant compte du rapport de la CLECT et en concordance avec la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
9	9	0	0

### **3. DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil intercommunal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 26 septembre 2022.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le PADD doit définir les orientations générales de la commune en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, d'habitat, de transports et de déplacements, de réseaux d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et de loisirs. Il doit également fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD de la Communauté de Communes de Lacq Orthez s'articule ainsi autour de 3 grands axes, tout en s'appuyant sur l'armature présentée dans le cadre du PLH pour des documents cohérents et une politique d'ensemble.

#### **Axe 1 : Des économies dynamiques permettant le développement durable du territoire**

*Développer une économie vertueuse en tenant compte du passé industriel et du patrimoine historique.*

#### **Axe 2 : Une armature territoriale renforçant l'attractivité et la sobriété du territoire**

*Faire de la CC Lacq-Orthez un lieu de vie désiré et solidaire en confortant les centralités et organisant les mobilités.*

**Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social**

*Valoriser le territoire en préservant sa qualité paysagère, ses richesses écologiques et en accompagnant un urbanisme favorable à la santé.*

Après avoir pris connaissance du contenu du PADD et en avoir débattu,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

---

**4. DÉLIBÉRATION 2024-03 : MOTION CONTRE LE PROJET PYCASSO ET L'ENFOUISSEMENT DE CO2 SUR LE BASSIN DE LACQ**

Sous couvert de volonté de décarboner la France et les activités industrielles, un consortium s'est constitué, impulsé initialement par le pôle de compétitivité Avénia (basé à Pau) et sous le nom de projet Pycasso et avec pour principal opérateur Teréga. Ce projet a pour ambition d'apporter une solution de stockage du carbone (CO2) afin de le séquestrer en dehors de l'atmosphère, et donc dans des cavités souterraines.

Ainsi, à leurs yeux, le sous-sol du bassin de Lacq et ses puits de gaz sont une opportunité.

Les nations qui ont à ce jour avancé sur le sujet du stockage souterrain du carbone le font sous l'océan. Des études avaient été conduites par le passé sur le site de Chapelle de Rousse par Total (One Tech) et n'étaient pas concluantes. Le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières, service géologique national, écrit que la réalisation de projets concrets soulève un certain nombre de défis, essentiellement liés à la question des risques et des impacts environnementaux potentiels, avec des risques de fuites de CO2 et de sismicité.

De plus, aucun projet ne peut voir le jour sur un puits non déplété, c'est-à-dire fermé. Pour autant, les acteurs du projet Pycasso font déjà la promotion du bassin de Lacq comme solution d'enfouissement de CO2 non valorisable, y compris au nord de l'Espagne et font pression sur les acteurs locaux pour conduire d'ores-et-déjà des tests. Or, les puits du bassin de gaz alimentent encore les industries locales, même s'ils ne fournissent plus de gaz commercial.

Ils sont même à la base d'une grande partie de l'activité industrielle du bassin, en particulier celle en lien avec la thiochimie chez Arkema, qui impacte plus de 1500 emplois locaux. Cette alimentation est encadrée par des contrats qui courent jusqu'en 2043 et la disponibilité en gaz est suffisante pour dépasser cette date.

Dans ce contexte, envisager un tel projet sur le bassin de Lacq remet en cause le modèle économique et l'écosystème local.

De plus la politique économique du bassin de Lacq a adopté une trajectoire de transition énergétique et écologique. Si les porteurs du projet Pycasso pensent répondre à cet enjeu avec cet outil de décarbonation, ce n'est pas la vision des élus communautaires qui refusent de recevoir dans leur sous-

sol les gaz à effet de serre d'industriels qui n'auraient pas pris ce virage ou pas suffisamment. JSL  
De plus, ils se refusent d'imposer cela à la population locale.

Aussi, les élus locaux, mais aussi les industriels à travers l'outil que constituent le GIP Chemparc, ont décidé de voter une motion pour s'opposer à tout projet d'enfouissement de CO2 dans notre sous-sol.

Le conseil municipal, et après en avoir largement délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du bassin de Lacq.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
9	9	0	0

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Dossier école - projet confort d'été : Le projet évolue pour prendre en compte la salle des fêtes, la cantine, équipements à proximité qui sont confrontés à la même problématique. Un cabinet étudie différentes solutions de rafraîchissement des locaux et la géothermie pourrait être une des solutions.  
Le fonds vert sera sollicité. Il prend en compte les frais d'étude et de travaux.
- ✓ Lotissement Guiranne : Le permis d'aménager a été accordé. Le cabinet d'architecte est en train de concevoir l'appel d'offres pour un démarrage des travaux au second semestre. Une demande de prêt relais est en cours pour financer le projet.
- ✓ Tenue unique : Les différents vêtements, leurs couleurs, ont été arrêtés en concertation avec les parents d'élèves. L'Etat finance la ½ des coûts du trousseau. Le reste à charge sera partagé à moitié entre chaque commune. Monsieur le Maire dévoile le logo qui sera brodé sur les polos et tabliers.  
Ce projet permet aux enseignants d'accéder à un programme du ministère de l'Education intitulé Nouvelle Ecole Faisons La Ensemble pour financer de nouvelles actions.
- ✓ Fouilles archéologiques : une ultime campagne sera menée en juillet pour ouvrir la porte nord et cartographier l'ensemble du camp, identifier les bâtiments administratifs et religieux.
- ✓ Manifestations organisées par la commune :
  - chasse aux œufs le 1<sup>er</sup> avril : minimum 50 inscrits
  - ateliers numériques : organisés en collaboration avec la fibre 64 – 2 niveaux : initiation ou perfectionnement – les jeudis 2 – 16 -23 -30 mai sur inscription
  - marché + restauration sur place + cinéma de plein air le 1<sup>er</sup> juin : une dizaine de producteurs artisans sont attendus. Le comité des fêtes vendra de la bière et des boissons. Une cave locale proposera du vin à déguster et à acheter.
- ✓ Proposition du comité des fêtes : il va acheter des éco cups pour ses manifestations. Il ouvre le financement au sponsoring. 3 entreprises ont déjà répondu favorablement. Le conseil municipal pourrait en commander et mutualiser les coûts.

- ✓ Monsieur POURTEIG-DULÉ suggère une collaboration encore plus étroite entre les 2 communes, notamment en terme d'animation. Il imagine une journée citoyenne commune.

**Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 3.**

Liste des membres présents :

- LEBLANC Jean-Simon
- ANCEAUX Christelle
- BEAUGRAND Laetitia
- GASPAR Agnès
- GONZALEZ Nora
- PANDELES Audrey
- POURTEIG-DULÉ Philippe
- RIVIERE Daniel
- THEULÉ Jean

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

